

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 13 août 2020 modifiant l'arrêté du 5 juillet 1955 portant statut du personnel ouvrier du service du cadastre

NOR : ECOP2019972A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu l'arrêté du 5 juillet 1955 portant statut du personnel ouvrier du service du cadastre ;

Vu l'avis du comité technique de réseau de la direction générale des finances publiques en date du 18 juin 2020,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 5 juillet 1955 susvisé est ainsi modifié :

1° Après l'article 1^{er} est inséré un article 1-1 ainsi rédigé :

« *Art. 1-1.* – Il n'est plus procédé à des recrutements de personnel ouvrier du service du cadastre. » ;

2° Les articles 2 à 5 sont abrogés ;

3° A l'article 8, le premier alinéa est complété par les dispositions suivantes : « Les salaires des ouvriers du service du cadastre sont indexés sur l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique. » ;

4° Au premier alinéa de l'article 11, le mot : « huit » est remplacé par le mot : « neuf » ;

5° A l'article 12, il est inséré un cinquième alinéa ainsi rédigé :

« Quatre ans dans le huitième échelon. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prend effet le premier jour du mois qui suit sa publication.

Fait le 13 août 2020.

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service des ressources humaines,

B. CANTIN

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur, adjoint au directeur général
de l'administration et de la fonction publique,*

F. BLAZY

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
chargé de la 8^e sous-direction
de la direction du budget,*

J.-M. OLÉRON